

Actualité juridique des marchés privés de construction

Conférence du 26 juin 2025

M. Charles Gijssbers
Agrége des facultés de droit
Professeur à l'Université Paris Panthéon

I – Le prix

A – Fixation du prix

1/ Quel degré de précision pour le « plan arrêté et convenu » (C. civ., art. 1793) ?

Cass. 3^e civ., 6 mars 2025, n° 23-18.916

CA Lyon, 8^e ch., 23 avr. 2025, n° 21/04645

2/ Le bouleversement de l'économie du contrat : dans quel cas ? pour quoi faire ?

CA Rennes, 3^e ch. com., 11 mars 2025, n° 24/02417

Cass. 3^e civ., 28 mai 2025, n° 23-22.946

3/ La procédure contractuelle d'approbation du DGD ne peut remettre en cause la nature forfaitaire du marché.

CA Lyon, 8^e ch., 29 janv. 2025, n° 16/00212

CA Paris, pôle 4 ch. 6, 24 mai 2024, n° 22/00886

4/ Les moyens propres au sous-traitant pour faire « sauter » le forfait... (L. 31 déc. 1975, art. 14).

Cass. 3^e civ., 30 avril 2025, n° 23-19.086, publié au bulletin

CA Paris, pôle 4 ch. 6, 4 avr. 2025, n° 22/17981

CA Grenoble, ch. com., 13 mars 2025, n° 23/03576

5/ Même lorsque le marché n'est pas forfaitaire, seuls des travaux effectivement commandés peuvent donner lieu à un paiement de l'entreprise.

Cass. 3^e civ., 30 avr. 2025, n° 23-18.856

B – Paiement du prix

1/ Caractère obligatoire de la garantie de l'article 1799-1 du Code civil

Cass. 3^e civ., 5 déc. 2024, n° 23-10.727

2/ Co-traitance : la désignation d'un mandataire commun ne prive pas les membres du groupement de la possibilité d'agir directement en paiement contre le maître de l'ouvrage

Cass. 3^e civ. 19 sept. 2024, n° 22-21831, publié au bulletin.

II – Les travaux

A – L'objet de la prestation

1/ L'entreprise de travaux

Cass. 3^e civ., 21 nov. 2024, n° 23-15.363

Cass. 3^e civ., 16 janv. 2025, n° 23-16.946

2/ Le maître d'œuvre

Cass. 3^e civ., 7 nov. 2024, n° 23-12.315, Publié au bulletin

Cass. 3^e civ. 5 déc. 2024, n° 23-11668

3/ L'AMO

Cass. 3^e civ., 3 avr. 2025, n° 23-21.080

4/ Le MOD

Cass. 3^e civ., 5 déc. 2024, n° 22-22.998

B – La réception des travaux

Cass. 3^e civ., 3 avr. 2025, n° 23-19.248.

Cass. 3^e civ., 20 mars 2025, n° 23-20.475

Cass. 3^e civ., 13 févr. 2025, n° 23-17.425

Cass. 3^e civ. 7 nov. 2024, n° 23-13283

C – Le cas particulier du tiers victime

Cass. 3^e civ., 16 mai 2024, n° 23-12807

Cass. 3^e civ., 4 avr. 2024, n° 22-21132